

## Communiqué de presse

Berne-Liebefeld, le 7 juin 2019

# Les pharmaciens doivent freiner l'augmentation des coûts

**Avec la motion «Pharmaciens. Autoriser les prestations qui réduisent les coûts (motion 18.4079 du conseiller aux États Erich Ettlin) qui lui a été transmise sans réserve ce mercredi, le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'assurance-maladie de manière à ce qu'un remboursement des prestations réduisant les coûts qui sont fournies par les pharmaciens à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) soit possible, même sans remise de médicaments. Par ailleurs, les pharmaciens doivent être rémunérés pour leur participation à des programmes de prévention cantonaux et nationaux cofinancés par l'AOS, comme le dépistage du cancer du côlon. La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse salue cette initiative qui ouvre la voie à des prestations innovantes dont l'effet sur la réduction des coûts est prouvé.**

Les dépenses de santé et les primes des caisses-maladie grimpent constamment. Des solutions bien réfléchies et innovantes sont nécessaires pour parvenir à stabiliser les coûts tout en maintenant ou améliorant la qualité de la prise en charge. En Suisse et à l'étranger, les pharmacies s'engagent à améliorer la qualité du traitement médicamenteux en fournissant des prestations de conseil dont l'effet sur la réduction des coûts est prouvé. De par leur accès facile, les pharmacies aident à dépister ou à empêcher certaines maladies grâce à des mesures de prévention, ce qui réduit également les coûts dans le système de santé. Mais à cause de l'étroit cadre juridique, toutes ces prestations fournies par les pharmacies suisses ne peuvent jusqu'ici être prises en charge par l'assurance de base que lorsqu'un médicament prescrit par un médecin est remis ou que la mesure de prévention est effectuée sur ordonnance médicale.

L'adoption de la motion «Pharmaciens. Autoriser les prestations qui réduisent les coûts» ouvre la voie à des prestations de conseil fournies indépendamment de la remise de médicaments, comme le suivi de patients atteints de maladies chroniques ou l'assistance pharmaceutique des établissements médicosociaux indépendamment de la livraison. L'intégration durable des pharmacies dans les programmes cantonaux de dépistage du cancer du côlon ou de vaccination est ainsi aussi rendue possible. L'adoption de la motion ouvre de la sorte la voie à des prestations pharmaceutiques innovantes dont l'effet sur la réduction des coûts est prouvé.

**Remarque: nous fournissons volontiers aux médias qui le désirent des informations de référence telles que résultats d'études scientifiques et expériences venant de pays étrangers.**

### Renseignements

Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse  
Stephanie Balliana, service de presse  
Stationsstrasse 12, 3097 Berne-Liebefeld  
Téléphone: +41 (0)31 978 58 27  
Courriel: [communication@pharmaSuisse.org](mailto:communication@pharmaSuisse.org)

Faits et chiffres: [www.pharmaSuisse.org/faitsetchiffres](http://www.pharmaSuisse.org/faitsetchiffres)

### À propos de pharmaSuisse

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est l'organisation faîtière des pharmaciens. Elle compte actuellement plus de 6500 membres et 1500 pharmacies affiliées. pharmaSuisse soutient ses membres dans leur mission de conseil et de prise en charge optimale de la population pour toute question relative à la santé. À cet effet, la société faîtière élabore des programmes de prévention efficaces et développe des prestations innovantes pour les soins médicaux de base. Elle contribue ainsi à renforcer encore davantage la confiance que la population accorde aux pharmaciens.

➤ [www.pharmaSuisse.org](http://www.pharmaSuisse.org)